

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 14 novembre 2018 à 18 h 30.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Christian Lebel	M. Reynald Cormier
	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11083)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Prêt d'un local – guignolée
3. Réfection du garage municipal – recommandation de paiement partiel
4. Réfection du garage municipal – travaux supplémentaires
5. Mandat – futur bâtiment au parc des loisirs
6. Levée de l'assemblée

2. PRÊT D'UN LOCAL – GUIGNOLÉE (Rés. # 11084)

Considérant que l'organisme de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps aimerait utiliser un local le 2 décembre prochain afin de recevoir et d'offrir un repas aux bénévoles de la guignolée ;

Considérant que la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps fait partie des organismes reconnus par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser l'utilisation gratuite du local de la cuisine collective le 2 décembre 2018 à l'organisme de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps pour remercier les bénévoles œuvrant pour la guignolée annuelle.

3. RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL
Recommandation de paiement partiel (Rés. # 11085)

Considérant la résolution # 11057 adoptée le 16 octobre 2018 qui donnait le mandat à l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. à effectuer les travaux de réfection du garage municipal ;

Considérant qu'une partie des travaux a été réalisée en octobre 2018 ;

Considérant la recommandation de paiement partiel que le surveillant de chantier, soit l'architecte mandaté au dossier, a fait parvenir à la Municipalité ;

Considérant les clauses prévues au devis et donc au contrat conclu avec l'entrepreneur mandaté pour ces travaux de réfection au garage municipal ;

Considérant que ces travaux de réfection du garage municipal sont en lien avec le règlement d'emprunt # 509-2018 autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Considérant que le financement pour ce règlement d'emprunt # 509-2018 se fera dans les prochaines semaines en collaboration avec le ministère des Finances ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le paiement partiel à l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. pour les travaux réalisés en octobre 2018 ; le tout selon la recommandation de paiement que le surveillant de chantier et architecte a fait parvenir à la Municipalité. Le montant de ce versement sera de 133 746,85 \$ taxes incluses. Une retenue de 10 % a été prise en considération, tel qu'il est prévu au document d'appel d'offres signé par l'entrepreneur.

4. RÉFECTION GARAGE MUNICIPAL Travaux supplémentaires (Rés. # 11086)

Considérant le mandat pour la réfection du garage municipal qui a été donné à l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. selon la résolution # 11057 du 16 octobre 2018 ;

Considérant certaines améliorations qui peuvent être effectuées au garage municipal en même temps que les travaux de réfection ;

Considérant que certains ajustements se doivent d'être effectués afin d'assurer une bonne qualité des travaux de réfection ;

Considérant les rencontres qui ont eu lieu entre l'entrepreneur, le surveillant de chantier et architecte ainsi que la Municipalité afin de discuter des différents ajustements et améliorations à effectuer au garage municipal ;

Considérant les propositions que l'entrepreneur a envoyées à la Municipalité afin d'effectuer les ajustements et améliorations à apporter ;

Considérant les vérifications que l'architecte a fait des propositions reçues de l'entrepreneur en lien avec ces ajustements et améliorations ;

Considérant qu'en vertu de certains ajustements les montants de crédit qui s'appliquent sur la soumission originale de l'entrepreneur ont été pris en considération ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différents entrepreneurs pour réaliser ce genre de travaux supplémentaires ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte les propositions reçues de l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. dans le but de réaliser des ajustements et des améliorations nécessaires à apporter au garage municipal. Ces travaux supplémentaires devront être réalisés en même temps que les travaux initialement prévus. Ces travaux sont au montant total de 23 328,91 \$ plus taxes et seront payés à même le surplus accumulé de la Municipalité au 31 décembre 2017.

Lesdits travaux comprennent ce qui suit :

- excavation et ajout d'isolant supplémentaire pour les fondations ;
- changement des luminaires à l'intérieur et à l'extérieur du garage pour des lumières plus performantes et économiseurs d'énergie ainsi que la relocalisation de celles-ci ;
- changement des trois (3) portes de garage, des ouvre-portes du garage et de tous leurs accessoires.

5. MANDAT – FUTUR BÂTIMENT AU PARC DES LOISIRS (Rés. # 11087)

Considérant la subvention reçue, par la Municipalité, de Développement Côte-de-Beaupré en référence au programme « Fonds de développement des territoires – Milieux ruraux » afin de réaliser le montage préparatoire des plans et devis d'un futur bâtiment culturel et de loisirs ;

Considérant les analyses que le Conseil municipal a effectuées de ce dossier et de l'importante accordé à celui-ci ;

Considérant les propositions reçues afin de réaliser des plans et devis préparatoires à la réalisation d'un futur bâtiment culturel et de loisirs ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de donner le mandat à monsieur Mario Vandal, architecte, pour la réalisation des plans et devis en architecture et en ingénierie pour un possible futur bâtiment de loisirs et de culture, pour un montant de 18 500 \$ plus taxes. Le tout devra être fait en étroite collaboration avec le Directeur général et Secrétaire-trésorier ainsi que le Conseil municipal afin de bien saisir les besoins.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11088)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 18 h 50.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier